

## COMPTE-RENDU DE REUNION

Etape du SAGE : prospection pour une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE

Date : 11 septembre 2014

Lieu : Sous-préfecture de Forbach

### **Participants :**

Monsieur HEUZE, Sous-Préfet de Forbach

Monsieur Niederlander, Secrétaire Général, Sous-Préfecture de Forbach

Monsieur Weinachter, Sous-Préfecture de Forbach

Madame Hamann, Présidente de la CLE

Monsieur Adier, membre du bureau de la CLE, collège des élus

Monsieur Marek, membre du bureau de la CLE, collège des élus, et représentant Monsieur Dastillung, Président de la CC du Warndt en tant que VP de la CC

Monsieur Martin, membre du bureau de la CLE, collège des élus

Monsieur Lusson, membre du bureau de la CLE, collège des associations

Mme Hoerner, membre du bureau de la CLE, collège des associations

Madame Borowski, VP au Conseil Régional de Lorraine

Madame Albrecht, animatrice SAGE Bassin ferrifère au Conseil Régional de Lorraine

Monsieur Barthe, animateur SAGE Bassin ferrifère au Conseil Régional de Lorraine

Monsieur Muller, maire de Folschviller, représentant Monsieur Wojciechowski, Président de la CC du Pays Naborien

Monsieur Rapp, Président de la CC de la Houve

Monsieur Hoerner, des services du SMC du Val de Rosselle

Monsieur Kaczynski, des services du SMC du Val de Rosselle

Monsieur Schutz, VP de la CC du Pays Boulageois, représentant Monsieur Boucher, Président de la CC du Pays Boulageois

Monsieur Georges, service assainissement à la CC du District Urbain de Faulquemont

Monsieur Hehn, VP de la CA de Forbach, représentant Monsieur Fellingner, Président du SMC du Val de Roselle et Président de la CA de Forbach Porte de France

Monsieur Bellot, DREAL Lorraine

Madame Courty, DREAL UT57

Monsieur Gueth, DDT Moselle

Monsieur Ridgen, DDT Sarreguemines

Madame Gries, Agence de l'Eau Rhin Meuse

Madame Œil de Saleys, Agence de l'Eau Rhin Meuse

Madame Dellinger, Directrice Aménagement Réseaux et Environnement, Conseil Général de Moselle

Madame Daunois, Animatrice SAGE Bassin Houiller au Conseil Général de Moselle

### **Excusés :**

Monsieur Holtz, membre du bureau de la CLE, collège des élus

Monsieur Lang, Président de la CC de Freyming Merlebach

Monsieur Bitte, Président de la CC du Centre mosellan

Monsieur HEUZE, Sous-Préfet puis Madame HAMANN, présidente de la CLE introduisent la réunion.

## **1/ Présentation**

Voir le diaporama en annexe.

### **➤ Etat d'avancement du projet de SAGE**

### **➤ Les missions pour la mise en œuvre du SAGE**

### **➤ Les structures possibles et existantes (France et périmètre du SAGE)**

En conclusion, aucune des structures existantes sur le territoire ne recouvre complètement le périmètre du SAGE Bassin Houiller.

## **2/ Débat**

Monsieur le Sous-Préfet : le périmètre le plus large est celui du SCOT du Val de Roselle mais il ne recouvre pas totalement le périmètre du SAGE Bassin Houiller. Le Syndicat Mixte du SCOT pourrait également être accusé d'être juge et partie.

Les personnes présentes du SCOT du Val de Roselle : le Syndicat Mixte se porte volontaire comme structure porteuse, sous réserve d'une étude financière des coûts à supporter pour une telle mission. En dehors du SCOT, la structure la plus légitime ne pourrait qu'être le Département de la Moselle.

Monsieur le Sous-Préfet : En terme de présence territoriale, la Région est elle aussi concernée.

La Région : Un interlocuteur de proximité est préférable.

Monsieur Muller (CC du Pays Naborien) : une nouvelle structure correspondant au périmètre du SAGE du Bassin Houiller pourrait être créée mais l'aspect financier de l'opération doit être pris en compte.

Madame Œil de Saleys (Agence de l'Eau) : le portage le plus proche du territoire doit être recherché pour renforcer la légitimité de la structure. Il restera de toute façon, quel que soit le montage, un reste à charge pour la structure.

Monsieur Bellot (DREAL) : la structure la plus légitime est une structure la plus proche du territoire et une structure entièrement dédiée à la mission du SAGE. Cela permet de gagner en lisibilité. Si une structure existante est utilisée, les collectivités qui n'en font pas partie pour l'ensemble des compétences exercées peuvent se sentir lésées.

La CC du Pays Boulageois (Monsieur Schutz) qui ne comporte que 3 communes sur le périmètre du SAGE s'inquiète du coût généré par la structure porteuse. Monsieur le Sous-Préfet précise que cela relèvera des statuts et sera discuté ultérieurement.

Monsieur Adier, (membre de la CLE, collègue des élus) : les seules structures qui recouvrent complètement le périmètre du SAGE sont le Département et la Région. Localement, le périmètre du SCOT est celui qui convient le mieux. Monsieur Hehn (VP CA de Forbach) approuve.

Monsieur le Sous-Préfet : créer une nouvelle structure va à l'encontre de la politique actuelle du gouvernement mais vu les enjeux du SAGE, ce pourrait être une exception qui se justifie.

Monsieur Gueth (DDT) : les objectifs visés par le SAGE et ceux du SCOT sont différents. Le SAGE est un outil de planification spécialisé dans la gestion de l'eau.

Monsieur Martin (membre de la CLE, collègue des élus) : La Région est animatrice pour la mise en œuvre du SAGE Bassin Ferrifère parce que le périmètre est sur 3 départements. En France, la majorité des structures mandatées sont des syndicats mixtes (voir présentation). Le Département pourrait être une piste mais quel est son avenir ?

Monsieur Adier (membre de la CLE, collègue des élus) est contre la création d'une nouvelle structure.

Madame Hoerner (membre de la CLE, collègue des associations) souhaite connaître le lien qui existera entre la CLE et la structure chargée de la mise en œuvre du SAGE. Monsieur Bellot (DREAL Lorraine) précise que le fonctionnement de la CLE reste inchangé. La structure porteuse est chargée de la mise en œuvre des décisions de la CLE ; elle est l'interlocutrice des tiers.

Monsieur Hehn (VP CA de Forbach) et les élus de la CC de Freyming Merlebach sont opposés à une nouvelle structure. Il faut réduire au maximum les coûts de la structure.

Madame Hamann (Présidente de la CLE) : le SMC du Val de Rosselle en charge de l'élaboration du SCOT est juge et partie. Le SIEA de la Rosselle aurait plus de légitimité.

Monsieur Martin (en tant que Président du SIEA de la Rosselle) : le territoire du syndicat restera plus petit par rapport au périmètre du SAGE même si les compétences du syndicat sont étendues aux communes riveraines ayant des affluents de la Rosselle. Il faudra trouver de l'argent pour le financement des missions assurées par la structure porteuse, quel que soit le scénario retenu.

Monsieur le Sous-Préfet : si le syndicat mixte en charge du SCOT est retenu, un conventionnement avec les communes extérieures à son périmètre doit être envisagé.

Précisions sur le coût à supporter par la structure (interventions du Département et de la Région) :

Le PAGD du SAGE Bassin Houiller prévoit des coûts de fonctionnement de 738 000 € sur 6 ans pour les frais de personnel.

2 animateurs, employés par la Région Lorraine, sont dédiés à l'animation du SAGE Bassin Ferrifère (258 communes). Les investissements d'ici 2020 (3 à 4 M€ HT) seront supportés par les Maîtres d'Ouvrage locaux.

La structure porteuse du SAGE Bassin Houiller (72 communes) pourrait débiter avec 1 animateur.

Monsieur Lusson (membre de la CLE, collègue des associations) : est favorable à un portage par le SMC du Val de Rosselle.

Monsieur le Sous-Préfet :

Une majorité des personnes présentes sont favorables à un portage de la mise en œuvre du SAGE par le SMC du Val de Rosselle en charge du SCOT. Le montage opérationnel devra être finalisé pour le 01/01/2017, et en tout état de cause, à la date d'approbation des documents du SAGE pour une mise en œuvre immédiate.

#### **Conclusion de la réunion:**

Monsieur le Sous-Préfet demande que chaque représentant de collectivité présent à la réunion saisisse son instance pour évoquer le sujet et faire adopter une délibération de principe. Le SCOT préparera un modèle type de délibération qui sera validé par la DREAL et transmis aux différents partenaires en dehors du périmètre du SCOT par le Conseil Général de Moselle.

Un point sur l'avancement du renouvellement de la CLE est fait par Monsieur Ridgen (DDT 57). Les représentants du collège des élus n'ont pas encore été désignés par les associations habilitées et communiqués à la préfecture à Metz.



Le Sous-Préfet,

Michel HEUZE